

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction de la défense
et de la sécurité civiles*

Sous-direction de la gestion des risques

Bureau de l'alerte, de la planification
et de la préparation aux crises

Cellule sensibilisation des populations

INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION
ET D'ÉDUCATION À LA SANTÉ

*Direction de la communication
et des outils pédagogiques*

Circulaire ministérielle du 22 mars 2007 relative à la campagne nationale 2007 de prévention des défenestrations

NOR : INTE0700034C

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le directeur général de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé à Mesdames et Messieurs les préfets de régions et de départements de métropole et d'outre-mer, services interministériels de défense et de protection civiles ; Monsieur le préfet de police de Paris, cabinet.

Chaque année, en France, les chutes accidentelles de grande hauteur, plus communément appelées « défenestrations » font environ 250 victimes par an, en particulier chez les enfants de moins de dix ans.

Face à ce taux d'accidents élevé et aux lourdes conséquences qu'ils entraînent, le Conseil supérieur d'hygiène public de France, dans sa séance du 6 avril 2006, a fixé trois axes de travail visant à réduire le nombre de ces accidents :

- faire évoluer les équipements (règles de constructions, des normes relatives aux garde-corps...) ;
- assurer une surveillance épidémiologique accrue des défenestrations accidentelles d'enfants et de leurs conséquences en Ile-de-France, en région Nord - Pas-de-Calais et en région Provence - Alpes - Côte d'Azur ;
- faire évoluer les comportements par le biais de campagnes d'information et d'éducation.

Dans ce cadre, la direction de la défense et de la sécurité civiles s'est associée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) afin de mener une campagne nationale de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants.

L'objectif de cette campagne est la sensibilisation du grand public sur le risque de défenestrations des jeunes enfants, et les mesures élémentaires de protection à prendre pour pouvoir les prévenir.

Au regard des résultats des enquêtes épidémiologiques, le choix d'un message exclusivement visuel a été retenu, afin de pouvoir être compréhensible par l'ensemble de la population, et accessible à un public en difficulté avec la lecture.

La campagne 2007 de prévention des défenestrations reposera donc sur un jeu de deux affiches, sur le thème « fenêtre ouverte = danger », illustrant chacune un enfant tentant d'atteindre une fenêtre ouverte, et dont l'image est barrée d'une croix rouge, symbole de l'interdiction.

Vous trouverez ci-joint la liste des organismes et services qui seront directement rendus destinataires de ces supports de campagne, au regard de leur domaine de compétence et de leur proximité avec la population cible.

Chaque préfecture quant à elle, recevra, par colis séparé de cette circulaire, 200 lots de deux affiches, soit 400 affiches.

Je vous invite, en partenariat avec les services du secrétariat général, à faire largement diffuser ces supports aux principaux bailleurs sociaux de votre département, afin qu'ils puissent trouver leur place dans les halls d'immeubles.

Par ailleurs, un affichage de cette campagne pourra être effectué dans vos lieux d'accueil du public, afin d'en assurer la diffusion la plus large possible.

Enfin, cette campagne sera relayée par une mise en ligne sur le site internet du ministère de l'intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr>) et sur celui de l'INPES (www.inpes.sante.fr), où les supports seront téléchargeables.

Vous êtes également invités à mettre en ligne ces informations sur vos portails internet, afin d'en assurer une diffusion la plus large possible.

Par avance, nous vous remercions de votre implication dans cette campagne de sensibilisation du public, qui ne trouve son efficacité que dans l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Le bureau de l'alerte, de la planification et de la préparation aux crises de la DDSC se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

*Le directeur de la défense et de la sécurité civiles,
haut fonctionnaire de défense,*

H. MASSE

*Le directeur général de l'Institut national de prévention
et d'éducation à la santé,*

PH. LAMOUREUX